

Background paper prepared for the
Education for All Global Monitoring Report 2003/4
Gender and Education for All: The Leap to Equality

Etude sur la situation de l'éducation en Mauritanie

Ould Boubout Houssein Mahfoud
2003

This paper was commissioned by the *Education for All Global Monitoring Report* as background information to assist in drafting the 2003/4 report. It has not been edited by the team. The views and opinions expressed in this paper are those of the author(s) and should not be attributed to the *EFA Global Monitoring Report* or to UNESCO. The papers can be cited with the following reference: "Paper commissioned for the *EFA Global Monitoring Report 2003/4, The Leap to Equality*". For further information, please contact efareport@unesco.org

SOMMAIRE

I-	Introduction.....	3
II-	Analyse et Evaluation des progrès.....	3
	II-1- Bilan de l'EPT 1999.....	3
	II-1-1 Petite enfance.....	3
	II- 1- 2 Enseignement Fondamental.....	3
	II- 1- 3 Alphabétisation	3
	II-2- Bilan de l'EPT après le Forum de Dakar.....	4
	II-2-1 Petite enfance.....	4
	II-2-2 : Enseignement Fondamental.....	5
	II-2-3 : Alphabétisation.....	6
	II-3 : Education tout au long de la vie.....	6
III-	Politiques Stratégies et Réformes	7
IV-	Stratégies critiques de durabilité.....	11
V-	Conclusion.....	13

I Introduction

L'objectif de scolarisation universelle en 2000 arrêté par la communauté internationale en 1990 à Jomtien (Thaïlande) a retenu l'attention des autorités au cours de la décennie écoulée qui ont mis l'Education de base au centre de tous les programmes de développement et une politique éducative a été mise en œuvre depuis lors avec l'aide des bailleurs de fonds.

L'atteinte des objectifs de Jomtien a fait l'objet d'une évaluation en prélude au Forum de Dakar en avril 2000. Il résulte du bilan qu'en dépit des progrès d'ordre quantitatif, les problèmes de qualité et de gestion demeurent.

A cette occasion la communauté internationale composée de politiques, de bailleurs de fonds et de représentants de la société civile, réaffirme ses engagements en faveur de l'éducation de qualité pour tous. Elle recommande l'élaboration de plans d'actions et s'engage à faire en sorte que tout pays capable de présenter un programme cohérent et crédible de réforme et d'amélioration de son système éducatif ne soit pas handicapé par sa situation financière.

La Mauritanie qui a pris part au Forum de Dakar sur l'Education pour Tous a mis en place dès lors une stratégie décennale de l'Education dont le but est de répondre aux recommandations du forum, consolider les acquis enregistrés au cours de la décennie et corriger les dysfonctionnements du secteur.

II Analyse et évaluation des progrès réalisés :

II-1 Bilan de l'EPT en 1999

II-1-1 Petite enfance

Le taux de préscolarisation dans les jardins d'enfants sous la tutelle du SECF est encore très faible. Les onze jardins d'enfants mis en place par l'Etat n'accueillent que 962 enfants de la tranche d'âge 3-5 ans répartis dans 36 classes soit 0.3% (Source SECF 1996).

En outre et pour appréhender le fonctionnement des structures informelles s'ouvrant en particulier dans les grandes villes, une enquête a été réalisée récemment au niveau de 25 structures accueillant des enfants de 3-6/7 ans à Nouakchott. L'enquête est en cours de traitement et les premiers résultats seront disponibles avant la fin du mois de novembre 1999.

II-1-2 Enseignement Fondamental

Le bilan EPT a confirmé que La Mauritanie a accompli des avancées très substantielles en matière de scolarisation quantitative. En effet, le taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement fondamental est passé de 53.4% en 1991-92 à 86.2% en 1998-99%. Celui de filles est passé au cours de la même période de 47.2% à 83.5%. L'accroissement rapide des effectifs qui est dû en grande partie à une inscription massive des élèves en 1^{ère} AF a permis de faire passer le taux brut d'admission pour la même période de 78.4% à 86.4% en 1998-99 et celui des filles de 71.6% à 86.0%. Au cours de la même période, le

nombre d'écoles est passé de 1309 à 2676, celui des salles de classes de 3598 à 7576 et celui des enseignants de 3967 à 7366. La scolarisation des filles qui accusait un retard au début des années 90 a enregistré des résultats positifs et le taux de participation est passé de 43% à 48%. Cependant, le taux relativement élevé de scolarisation est compromis par la faiblesse du taux de rétention évalué à 55%.

II-1-3 Alphabétisation

Au niveau de l'alphabétisation, l'action entreprise vise à lutter contre l'analphabétisme sur tous les plans :

- mobilisation sociale et sensibilisation sur les méfaits de l'analphabétisme ,
- diversification et pérennisation des campagnes d'alphabétisation ;
- production de supports didactiques,
- formation de personnels " alphabétiseurs " ,
- ouverture de centres d'alphabétisation permanents ,
- création de centres d'alphabétisation fonctionnelle.

D'autres mesures ont été mises à contribution pour donner un succès à la politique d'alphabétisation :

- production et diffusion d'émissions radiotélévisées aux heures de grande écoute,
- organisation des campagnes d'affiches publicitaires et d'autocollants,
- confection et installation de panneaux publicitaires dans les principaux centres du pays,
- organisation des meetings d'information et de sensibilisation sur l'utilité et l'importance de l'instruction.

C'est ainsi, que 1987 à 1995 le nombre d'inscrits est passé de 31578 à 185194 dont 108779 femmes au niveau des campagnes menées par le secrétariat d'Etat

Le nombre de classes ouvertes annuellement durant les campagnes est passé d'une centaine en 1990 à 2.040 classes en 1998/99 pour accueillir durant cette même année 26.000 personnes, soit une moyenne par classe de 13 personnes.

II-2 Bilan de l'EPT après le Forum de Dakar:

Pour consolider les acquis enregistrés et corriger les dysfonctionnements constatés d'une part et en vue d'atteindre les objectifs de Dakar d'autre part, le gouvernement a élaboré une stratégie décennale de développement du Secteur qui constitue la stratégie en matière d'EPT du pays.

Les résultats obtenus sont significatifs et portent sur les aspects suivants :

II-2-1 Petite enfance

Le nombre d'enfants en âge préscolaire (entre 3 et 6 ans) s'estime à plus 330 000 enfants soit 13,2% de la population totale du pays. Les établissements de garde structurés

dominants sont des jardins d'enfants publics, des jardins d'enfants privés et les garderies communautaires. Les jardins d'enfants publics sont au nombre de 12, accueillant 1116 enfants. Les jardins privés sont estimés à 135 accueillant 4200 enfants. Egalement, dans quelques régions du pays il y a des garderies communautaires. On estime ces structures à 67, accueillant 7050 enfants. Cependant, les structures identifiées couvrent seulement près de 4,5% des enfants en âge préscolaire.

La démultiplication du nombre des structures d'accueil des enfants privés et communautaires, constatée ces dernières années, répond justement aux besoins, de plus en plus pressants, mais ce développement en nombre croissant n'est pas encore accompagné d'un développement qualitatif sans lequel l'épanouissement global de l'enfant reste impossible.

Notons que dans le cadre de l'exécution de la politique petite enfance en matière EPT la Direction de la Famille et de l'Enfance dispose de peu de moyens et d'un personnel qui a besoin de formation dans les domaines de la programmation, de la planification et de l'informatique.

II-2-2 Enseignement Fondamental

a) Amélioration de l'accès

Les effectifs d'élèves qui étaient de 346222 en 1999-2000 totalisent 375 695 en 2001-2002 dont 183 220 filles ce qui correspond à un taux de participation de 48,7%. Sur la même période, le taux d'accès en première année du fondamental a progressé de 90.0% à 117.3% et celui des filles est passé de 89.1% à 117.5%. Le taux brut de scolarisation de pour sa part passe de 86.4 % à 88,7% et celui des filles de 86.1% à 89.0 au cours de la même période. Le nombre d'école à cycle complet a augmenté en valeur absolue passant de 537 sur un total de 2933 à 574 sur un total de 3204, mais la proportion est restée stable autour de 18%. Au cours de la même période, le nombre d'écoles est passé de 2798 à 3204, celui des salles de classes 8002 à 9209 et celui des enseignants de 7909 à 9604.

b) Amélioration de la qualité

Concernant les enseignants, un arrêté du ministre de l'éducation nationale définissant les critères d'affectation a été adopté en Octobre 2002. Les mesures d'incitation en faveur des enseignants servant dans les zones défavorisées ont été arrêtées et validées lors des séminaires régionaux de sensibilisation sur le PNDSE et sont en cours d'adoption. D'ores et déjà une première application test a été réalisée en faveur des enseignants concernés au titre du dernier trimestre de l'année scolaire 2001/2002. Ainsi, les critères d'éloignement ont été définis et appliqués et une indemnité d'éloignement fixée en conséquence a été allouée aux enseignants affectés dans des zones difficiles. De même, la révision des indemnités en faveur des enseignants tenant des classes multigrades est en cours.

Sur un autre plan, la restructuration et la professionnalisation de la formation initiale dans les ENI sont en bonne voie : le référentiel de formation a été élaboré et sera validé en septembre ; le décret régissant la formation des maîtres et instaurant l'allongement de la durée de la formation a été promulgué.

La mise en place du dispositif de formation continue a été entamée par la création d'une unité de formation continue au niveau de la DEF, l'attribution aux ENI de compétences en matière de formation continue (Décret N°2002-O61) et l'affectation de budgets pour la formation continue aux wilayas.

Les enseignants de la 1ère AF et la 4ème AF ont été formés sur les nouveaux programmes. Le renforcement de la formation continue des formateurs ENI, Inspecteurs et Directeurs d'écoles est entamé. Ainsi, les formateurs ENI et Inspecteurs ont été formés sur les nouveaux programmes à Nouakchott et Aioun (Octobre 2002);

Une formation a été organisée en faveur des inspecteurs sur les besoins de réforme et la carte scolaire.

II-2-3 Alphabétisation

Dans son ensemble, le système d'alphabétisation existant présente quelques points forts qui le distinguent et en premier lieu, on peut citer le fait qu'il y ait une prise de conscience générale de la nécessité de bâtir **une nouvelle stratégie d'alphabétisation** qui permette de **mobiliser tous les efforts** pour réduire l'analphabétisme et également la **priorité** conférée à la lutte contre l'analphabétisme à tous les niveaux de l'Etat Mauritanien.

Le nombre de personnes effectivement alphabétisés est estimé à 141 140 adultes dont 76372 femmes, le pourcentage des femmes alphabétisées est de 70.2%

NB : Les informations concernant le secteurs de la petite enfance et de l'alphabétisation sont peu disponibles. Les seules informations sont celles issues du rapport EPT de 1999. Des actualisations souvent faites à l'occasion de préparation de programmes de développement mais elles ne sont pas exhaustives et peu disponibles.

II-2-4 Education tout au long de la vie

Plusieurs formes d'Education tout au long de la vie sont dispensées en Mauritanie visant à améliorer les conditions de vie des populations. Ces activités bénéficient d'une volonté politique soutenue sous le patronage des hautes autorités.

En effet, le Chef de l'Etat lui-même a initié et lancé une campagne à travers tout le pays autour du thème "le savoir pour tous". Cette campagne cherche à sensibiliser les populations sur la nécessité de prendre conscience des changements liés à la mondialisation et des opportunités offertes par la maîtrise de la science et de la technologie qui constituent un patrimoine commun de l'humanité mis à la disposition de toutes sociétés animées de la volonté de le mettre à son service.

Des équipes mobiles de formation professionnelle sillonnent villes et villages à travers tout le pays pour mettre en place des structures locales d'appui au développement du savoir-faire tourné autour des besoins des populations en relation avec les changements sociaux et économiques qui s'opèrent à la faveur des nouveaux programmes d'investissements requérant des changements de comportement.

Des centres de formation professionnels ont été créés au niveau de tout le territoire national et dispensent des formes multiples aux élèves de classes terminales du 1^{er} et 2nd cycles, aux exclus du système et aux ouvriers en vue d'une qualification.

Des centres de formation de Mahadras sont créés dans trois villes du pays et dispensent des formations spécialisées aux sortants de mahadras en priorité relatives à la mécanique, à l'informatique, à la menuiserie.....etc.

La société civile, les médias et les Imams de mosquée se mobilisent dans les campagnes de lutte contre le SIDA, l'usage de la Drogue, les méfaits de l'analphabétisme, pour la défense des droits de l'homme, la protection de l'enfance, la scolarisation des filles ou la promotion des femmes.

Des programmes scolaires comportent de nombreux aspects liés à l'éducation pour une vie meilleure tels que l'éducation à la vie familiale, les problèmes de population, l'environnement, la santé, la nutrition, l'instruction civique etc..

III Politiques Stratégies et Réformes

Au lendemain de la conférence de Jomtien, le Gouvernement s'est engagé dans une politique visant à améliorer l'accès et la pertinence du système éducatif. C'est ainsi que plusieurs plans de développement ont été mis en œuvre depuis lors. Le projet Education III financé par LA Banque Mondiale a été la traduction des objectifs de Jomtien et des résultats importants ont enregistré dont notamment la construction des salles, le recrutement des enseignants et l'amélioration du pilotage du système.

La période 1995-2000, a vu le démarrage du projet Education V qui intervient dans le prolongement des projets antérieurs et en vue de consolider et de développer les résultats et les acquis de ces programmes avec l'appui de l'IDA "vise - dans ses orientations générales - la poursuite de la mise en place d'un système éducatif qui favorise l'enracinement culturel, assure l'émancipation sociale et permette l'émergence d'une expertise nationale de haut niveau tout en répondant aux spécificités du pays. Le développement de l'enseignement fondamental demeure la plus haute priorité. L'objectif précis étant d'accroître la capacité pour accueillir tous les enfants de six à 11 ans à l'horizon 2000 tout en améliorant les services éducatifs (programmes, matériels et enseignants). Dans ce cadre les stratégies élaborées visent : Pour le Fondamental la poursuite d'un programme de constructions scolaires avec co-financement des collectivités, (b) une plus grande maîtrise des coûts unitaires, (c) l'amélioration des programmes scolaires, (d) la mise en œuvre d'une politique de formation et perfectionnement des maîtres et du personnel d'encadrement, (e) la poursuite d'un système de distribution des manuels scolaires et (f) une meilleure planification et gestion des ressources humaines et physiques.

Les progrès enregistrés au cours de la décennie sont certes significatifs au plan quantitatif. Toutefois, la qualité de l'Education qui constitue un élément important du système connaît une dégradation. Pour améliorer cette situation, le Gouvernement a mis

en place une vaste réforme du système éducatif qui est la quatrième depuis l'indépendance. Les réformes antérieures (1967, 1973, 1979) se sont surtout intéressées à l'adaptation du système à son environnement socio-culturel sous l'influence des débats passionnés sur la question des langues. Cette orientation a atteint son paroxysme avec la réforme de 1979 qui a consacré la création de deux filières distinctes, l'une arabe, l'autre francophone. Il en a résulté une baisse du niveau dans les disciplines scientifiques et dans les langues secondes surtout française comme le confirment différentes évaluations (1989, 1990, 1998), en plus d'une majoration des coûts unitaires.

Celle de 1999 maintient l'importance accordée à l'arabe et à la culture nationale mais engage le système dans une perspective de modernisation et d'ouverture pour mettre l'école au service du développement. Les modifications introduites s'inscrivent dans une politique d'amélioration de la qualité :

- Unification du système par la suppression des filières linguistiques créées par la réforme de 1979 ;
- Prolongement de la durée de l'enseignement du premier cycle du secondaire de 3 à 4 ans ;
- Renforcement de l'enseignement des sciences et introduction de la physique et de l'informatique dans le premier cycle du secondaire ;
- Renforcement de l'enseignement des langues étrangères (français, anglais).
-

Cette réforme est sous-tendue par un Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE) qui couvre la période 2001-2010 et inclut pour la première fois la petite enfance et l'alphabétisation.

- amélioration de l'offre éducative et promotion de la rétention du système ;
- renforcement de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ;
- rationalisation de la gestion des ressources ;
- consolidation du pilotage du système à tous les échelons de l'administration ;
- résorption des disparités entre genres, entre régions et zones ;
- adéquation des formations aux aspirations des individus et aux besoins de la société et de l'économie.

I Politique en matière d'enseignement fondamental

La politique en matière d'enseignement fondamental s'inscrit dans cadre du PNDSE et tournera autour de trois axes principaux :

I-1 Accès et rétention

Il s'agit d'améliorer l'accès et la rétention au niveau du fondamental, par l'intermédiaire de :

- La généralisation des écoles à cycle complet à l'horizon 2010 ;
- La rationalisation de la gestion et de l'affectation des personnels ;
- La résorption des disparités régionales ;
- La construction d'environ 530 salles de classe par an.
- L'accroissement des effectifs des enseignants d'environ 650 par an.
- L'accueil d'environ 30.000 élèves dans le privé.

I-2 Qualité de l'enseignement

Amélioration de la qualité de l'enseignement à travers :

- La formation initiale professionnalisante et continue des enseignants et des directeurs d'école ;
- La mise en place de mécanismes d'incitations pour les enseignants affectés dans les zones défavorisées ;
- La réduction progressive du rapport élève-maître de 48 actuellement à 40 en 2010 ;
- La mise en œuvre de programmes rénovés ;
- La disponibilisation des outils pédagogiques (manuels, guides, outils pédagogiques, etc.) ;
- La mise en place d'une politique du manuel scolaire qui a pour objectifs la disponibilisation des manuels au niveau des établissements scolaires et la préparation de la libéralisation de l'édition et de la distribution des manuels à l'horizon 2005 ;
- le développement de pratiques d'évaluation pédagogique dans les classes.

I-3 Scolarisation des filles

il s'agit d'améliorer l'environnement de scolarisation des filles à travers :

- Le développement de mesures spéciales en vue d'encourager la scolarisation et le maintien des filles dans le système, en réduisant les handicaps auxquels elles sont confrontées dans leurs scolarités ainsi qu'aux examens ;
- Le renforcement de la scolarisation des filles dans l'enseignement fondamental dans les régions connaissant des disparités marquées entre genres ;
- La mise en place de politiques incitatives en vue d'accroître la présence des filles dans les établissements secondaires et supérieurs.

II Politique en matière petite enfance

La politique en matière de petite enfance s'inscrit dans le cadre du PNDSE et tournera autour des axes principaux :

- l'appui au développement des initiatives communautaire dans le domaine ;
- la mise en place d'un système de formation pour le développement de la Petite Enfance ;
- le renforcement des centres de ressources pour la Petite Enfance ;
- le développement des capacités institutionnelles en matière de Gestion des structures en charge de la petite enfance.

III Politique en matière d'alphabétisation

La politique en matière d'alphabétisation s'inscrit dans le cadre du PNDSE et tournera autour des axes principaux :

- L'identification des populations concernées au moyen des résultats du recensement général de la population ;
- La mobilisation de tous les opérateurs dans la lutte contre l'analphabétisme;
- La diversification des instruments d'intervention (implication des mahadras, expérimentation d'unités mobiles d'alphabétisation, la consolidation des campagnes d'alphabétisation et l'amélioration du rendement des centres permanents d'alphabétisation);
- La maîtrise et le développement de l'ingénierie d'alphabétisation ;
- L'amélioration de l'accompagnement en communication.

IV Les stratégies critiques de durabilité

Il est important de penser au delà des acquis enregistrés aux stratégies de pérennité . Pour ce faire, les stratégies envisagées visent à prévoir les risques qui pourraient entraver l'atteinte des objectifs de l'EPT.

Ces stratégies ont été identifiées dans le cadre du Programme National de Développement du Secteur Educatif.

Parmi ces stratégies, on peut citer notamment :

-La poursuite de l'engagement des pouvoirs publics et de la communauté internationale en faveur de l'Education pour Tous essentiellement en faveur des pays pauvres ;

-Le développement de programmes intégrés similaires au PNDSE prenant en compte l'ensemble des secteurs concernés par l'EPT. Ceci est à même d'éviter d'avoir une vision sectaire qui pourraient entraver l'atteinte des objectifs EPT ;

-La forte implication des structures concernées dans la mise en œuvre des actions prévues. A ce titre, la décentralisation des actions requiert une attention particulière dans la mesure où elle pourrait faire participer les bénéficiaires ;

-La création d'un cadre de concertation entre les secteurs concernés, les bailleurs de fonds et les communautés à travers les associations des parents d'élèves dont le rôle est déterminante dans la durabilité des progrès à travers l'inscription et le maintien des élèves à l'école, l'entretien des écoles et la participation à la gestion des écoles ;

-La forte sensibilisation des décideurs et des politiques aux objectifs EPT et sur la loi d'obligation scolaire.

- L'appropriation de l'approche par les acteurs impliqués dans la mise en œuvre ;

- La mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'EPT pour corriger évaluer les progrès et corriger les écarts éventuels

V Conclusion

Il apparaît clairement que la conférence de Jomtien a été un véritable déclencheur de l'Education en Mauritanie. Dans ce cadre, des avancées significatives ont été réalisées au niveau quantitatif grâce aux efforts consentis par les pouvoirs publics et à la mobilisation des communautés en faveur de l'Education au cours de la décennie passée.

Les principaux objectifs assignés à l'Education durant la nouvelle décennie seront ceux de consolider les acquis et d'améliorer la qualité de l'Education en Mauritanie.

La volonté politique affichée ainsi que la disponibilité des bailleurs de fonds dans la mise en œuvre du PNDSE constitue les seuls moyens d'atteindre ces objectifs.

Bibliographie :

Annuaire scolaires Direction de la Planification et de la Coopération 1991/92 et 2001/2002 ;

Rapport d'évaluation du projet Education 3 ;

Rapport de préparation du Projet Education 5 ;

Rapport bilan de l'EPT 1999 ;

Réforme du système éducatif 1999

Déclaration du Forum de Dakar 2000 ;

Etude du secteur éducatif 2000 ;

Programme National de Développement du Secteur Educatif